



Parc des Alpilles

Les Conseils en Énergie Partagée : proximité et partage

■ RÉSUMÉ DE L'ACTION

A l'heure où réduire les consommations d'eau et d'énergie est un engagement fort de la part des communes rurales, le conseil en énergie partagée (CEP) leur permet d'accéder à un technicien spécialisé, ce que leur budget ne leur autorisait pas.

Le CEP dispense ses compétences directement dans les communes où il passe plus de 180 jours par an. Ainsi intégré aux services comme un agent de la commune, il apporte l'esprit Parc au sein même de la municipalité dans laquelle il travaille. Il est amené à réfléchir aux problématiques énergétiques et eau des communes dans leurs dimensions habituelles mais il y intègre d'autres aspects moins courants : les oiseaux, les chauves-souris, les milieux naturels, le développement durable, la planification urbaine, ... le tout avec la vision territoriale caractéristique des Parcs.

En résulte une vision claire et actualisée du patrimoine communal, de son fonctionnement et des pistes pour l'améliorer en vue d'une gestion patrimoniale durable.

■ CONTRIBUTION CLIMAT

- Rénovation des réseaux d'éclairage public, isolation des bâtiments
- Prévision de 100 tonnes de CO2 évitées

■ POINTS FORTS / ORIGINALITÉ

- Présence au cœur même des communes
- Connaissance fine du patrimoine communal
- Valorisation de l'action du Parc auprès des communes

■ PERSPECTIVES / LIMITES

- Difficulté à mobiliser les communes plus de 4 ans
- Pérenniser le dispositif et le développer sur les communes non adhérentes
- Mettre en œuvre des travaux de rénovation en partenariat avec l'opérateur énergétique régional

■ DATES / DURÉE

En action depuis septembre 2010

■ DONNÉES

- 10 communes adhérentes
- 550000 kWh de consommation économisés
- 260 000 € d'économies

■ RÔLE DU PARC

Initiateur et développeur de la démarche
Gestionnaire du CEP

■ CONTACT

Laurent FILIPOZZI
04.90.54.24.10
<http://www.parc-alpilles.fr/>

